



COMMUNE D'ANNIVIERS

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'APPROBATION DES PLANS ROUTIERS

En application de la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965 (art. 12, alinéa 2), l'Administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande d'approbation des plans routiers suivants :

Requérant	:	Commune d'Anniviers, CP 46, 3961 Vissoie
Auteur du projet	:	Bureau d'ingénieurs Crettaz et Partenaires SA Avenue du Rothorn 11 Case postale 232 3960 Sierre
Nature du projet	:	Route d'accès aux futurs immeubles du PQ Torrent à Grimentz
Parcelle, plan, nom local, village	:	Parcelles n°1507, 735, 1521 et 1518.
Coordonnées moyennes	:	2'610'535 / 1'114'039
Zone	:	Zone vieux village, zone de constructions et d'installations publiques
Dépôt du dossier	:	24 décembre 2021

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie, ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ce projet, sont à envoyer dans les trente jours, en courrier recommandé, à la Commune d'Anniviers.

Anniviers, le 24 décembre 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE